



Anne MIKA
286 rue du Bois de Grim
14220 GRIMBOSQ
02.50.08.26.30
06.79.35.15.97
annemika@aksentiel.fr

CHARTRE DE CONFIDENTIALITE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Cette chartre a pour objet de définir le cadre des échanges entre AKSENTIEL – Anne MIKA et son co-contractant afin de garantir une collaboration de confiance réciproque et le respect de la réglementation en matière de protection de données.

Elle s'inscrit dans le cadre de la loi sur le secret des affaires, de la RGPD et l'engagement de professionnalisme de la part d'Aksentiel Anne MIKA : confidentialité, respect du contrat de mission et conformité aux règles de l'art en vigueur et protection des données.

CONFIDENTIALITE et SECRET DES AFFAIRES

1° - Le cadre de la loi : Secret des affaires

Le secret des affaires est régi par la Loi N°2018-670 du 30 juillet 2018. Dans ce cadre sont protégées les informations réputées « confidentielles », qui revêtent une valeur commerciale effective ou potentielle et qui font l'objet, de la part de son détenteur légitime, de mesures de protection raisonnables pour en conserver le caractère secret. (Art. L151-1 du Code du Commerce).

Toute atteinte au secret des affaires engage la responsabilité civile de son auteur. (Art. L152.1)

2°- Les engagements :

- **Confidentialité :**

Aksentiel – Anne MIKA s'engage, dans le cadre du contrat de mission, à conserver confidentiels toute information, méthode de travail, outils spécifiques utilisés dans l'entreprise co-contractante.

Les échanges entre AKSENTIEL – Anne MIKA et le co-contractant pourront être réalisés par tout moyen : entretien physique, téléphonique, courriers ou courriels.

AKSENTIEL – Anne MIKA propose à son co-contractant, si nécessaire, la création d'un espace de partage de documents numérique via une plateforme numérique. Elle mettra tout en œuvre pour protéger les informations de son co-contractant. Elle ne pourra être tenue pour responsable d'une diffusion d'informations non voulue, soit par le fait d'une intrusion extérieure sur la plateforme ou sur ses outils de travail (ordinateur, téléphone portable), soit par le fait du co-contractant qui aura partagé ces informations avec une ou plusieurs autres personnes.

En retour, le co-contractant s'engage à respecter la confidentialité des échanges et la propriété intellectuelle de tous les travaux/outils produits portant le sigle ©Aksentiel – Anne MIKA dans le cadre du contrat de mission signé et à ne pas les copier, diffuser, sans accord préalable d'AKSENTIEL – Anne MIKA.

- **Contrat de mission, règles de l'art et mise en œuvre des compétences :**

Anne MIKA – représentant AKSENTIEL est titulaire de deux diplômes : BTS Secrétariat et Bureautique Trilingue et Master II en Ingénierie des Ressources Humaines. Elle justifie de plus de 20 années d'expériences professionnelles dans différents domaines : assistantat et gestion administrative, accompagnement, formation, conseil.

A ce titre, elle met en œuvre les règles de l'art en vigueur dans ses activités professionnelles et se tient informée de manière régulière des évolutions de son périmètre professionnel. Elle peut également, le cas échéant, suivre des formations pour renforcer ses compétences.

En retour, le co-contractant s'engage à lui transmettre toutes les informations, outils ou connaissances spécifiques nécessaires à la réalisation de ses missions. Pour le cas où une formation spécifique à l'entreprise est nécessaire, il est convenu que le coût supporté par Aksentiel – Anne MIKA pourra être partiellement ou totalement refacturé à au co-contractant et sera porté au contrat de mission.





Anne MIKA
286 rue du Bois de Grim
14220 GRIMBOSQ
02.50.08.26.30
06.79.35.15.97
annemika@aksentiel.fr

RGPD – REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au RGPD applicable depuis le 25 mai 2018, AKSENTIEL – Anne MIKA s’engage à respecter la protection des données personnelles au titre de son activité et de l’activité de ses co-contractants.

Ainsi, AKSENTIEL s’engage à tenir à jour un registre faisant état des fichiers et traitements effectués pour son compte et à informer ses clients/fournisseurs sur les données collectées, leurs usages et la durée de conservation. AKSENTIEL-Anne MIKA s’engage également à sécuriser au mieux ses données et à informer ses co-contractants en cas d’incident.

En sa qualité de sous-traitant, AKSENTIEL – Anne MIKA se référera aux recommandations de la CNIL :

- Une annexe précisant la nature des informations, les traitements effectués, le niveau de délégation octroyé ainsi que les moyens mis en œuvre pour la protection des données sera portée au Contrat de Mission. Si la sécurité des données traitées devait être compromise, AKSENTIEL – Anne MIKA s’engage à en informer immédiatement par écrit son co-contractant.
- Si AKSENTIEL – Anne MIKA constate une violation des règles en matière de protection des données, elle en informera par écrit son co-contractant. AKSENTIEL – Anne MIKA pourra par ailleurs et dans la mesure du possible, apporter aide et conseil pour garantir le respect des obligations relevant du Règlement Général de Protection des Données Personnelles.
- Une fois la prestation terminée, AKSENTIEL – Anne MIKA s’engage à transmettre puis à supprimer toutes les données ou copies transmises (sauf obligation légale de conservation).

